

PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 65

LES RESSOURCES AGRICOLES DE PLAISANCE-DU-TOUCH AVANT LA RÉVOLUTION

La récolte de 1788

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



Par
Michel HENRY

Les archives communales de Plaisance-du-Touch possèdent le registre des délibérations consulaires couvrant les années 1775 à 1788 (cote 1 D 1.1). Au cours de cette période, plusieurs séances du conseil politique ont porté sur les ressources agricoles, à la demande de Mr de GINESTY, subdélégué de Monseigneur l'Intendant de la Province du Languedoc ; « *ledit seigneur désirait apprendre l'état des productions et dépenses de la présente communauté par un état approuvé d'icelle* ». A la date des 8 septembre 1781, 4 septembre 1782, 24 août 1783 et 6 septembre 1783 sont consignées les réponses aux questionnaires, tandis que la séance du 27 juillet 1788 est consacrée à la situation catastrophique résultant d'une récolte « *déplorable* ».

A partir de ces comptes rendus, cette note expose d'abord la situation de la commune en matière de productions agricoles, céréales et cultures fourragères, à l'exception de la vigne, qui est simplement mentionnée. Dans une deuxième partie, les conséquences de la mauvaise récolte de 1788 sont analysées et les causes en sont recherchées.

En treize années, la situation agricole a fait l'objet de quatre délibérations seulement, et uniquement pour répondre à des demandes expresses du subdélégué. Les lettres de Mr de Ginesty ne sont pas reproduites, mais à travers les réponses, il est possible de reconstituer les questions :

- 1° - Quelles quantités récolte-t-on en année commune, c'est-à-dire en année moyenne ?
- 2° - Quelles quantités a-t-on récolté cette année ?
- 3° - Quels sont les besoins en semences ?
- 4° - Quelle est la population de la communauté ; combien consomme-t-elle de céréales ?
- 5° - Où vont les excédents de production ?
- 6° - Quelle est l'importance du bétail ? comment est-il nourri ?
- 7° - Comment se présentait la récolte avant la moisson ?

La récolte en « année commune »

Normalement, on récolte :

blé	4000 setiers ⁽¹⁾
seigle	800 setiers
avoine	500 setiers
Total	5300 setiers

Les « dépenses », c'est-à-dire les besoins, correspondent aux quantités nécessaires pour assurer les semailles de la saison suivante d'une part, et la nourriture des hommes et des animaux pour l'année à venir d'autre part.

⁽¹⁾ A Toulouse un setier équivaut à 93,2 litres.

On sème chaque année :

blé	1220 setiers
seigle	420 setiers
avoine	120 setiers

Total	1760 setiers
-------	--------------

La population de la commune est évaluée à 800 habitants (1000 en 1781) *de tout âge et de tout sexe*. « *Pour leur nourriture à raison de cinq setiers pour chacun, savoir quatre setiers deux pugnères en blé, et deux pugnères en seigle, il faut 3600 setiers en blé, et 400 setiers (en seigle). Total de dépense 4000 setiers, tant en blé qu'en seigle* ».

Les besoins s'élèvent à 5760 setiers, alors que la production n'atteint que 5300 setiers. En année normale, pour ce qui concerne *la nourriture des habitants*, la commune est déficitaire en céréales de 460 setiers.

La consommation des animaux de travail est précisée : « *Il y a 64 paires de labour (en 1782) ; à raison de 4 charretées de foin par paire, sans compter les pailles et chaumes : 256 charretées* ».

Dans ces rapports ne sont pas mentionnés les besoins des bestiaux « *non compris pour le labour, tels que veaux, vaches, chevaux, mulets, juments, poulains et poulines* ».

La situation en 1781

Il a été récolté :

blé	2500 setiers
seigle	400 setiers
avoine	250 setiers

Total	3150 setiers
-------	--------------

soit un déficit

(selon le mode de calcul des consuls) de 2610 setiers

Les habitants n'ont pas le souci de trouver un débouché pour écouler leurs excédents. Par contre, ils doivent acheter les grains qui leur font défaut sur des marchés situés à deux ou trois lieues, tels que Toulouse, Muret, Saint-Lys, L'Isle-Jourdain.

Le bétail a été décimé par la « *maladie épizootique* » ; il a fallu acheter à *grands frais* des bêtes pour cultiver les terres. Elles sont jugées en assez bon état, bien que le fourrage soit rare et de mauvaise qualité (*sablé ou emporté par les eaux*, du fait d'une crue du Touch ?). Le *bétail de commerce* est peu abondant à cause du manque de nourriture, et de plus menacé par le charbon.

La récolte s'annonçait bien, mais les espérances ont été anéanties par *une grande pluie et beaucoup de brouillard*.

La récolte de 1782 est plutôt bonne :

blé	5000 setiers
seigle	600 setiers
avoine	400 setiers

Total 6000 setiers

ce qui assure un excédent global de 240 setiers.

Le rapport ajoute une précision : *« pour ce qui concerne les autres menus grains, comme fèves, pois, haricots, on les mange presque tous en vert »*.

Les animaux ont disposé de 252 charretées de foin et de 500 charretées de paille, ce qui est insuffisant. Le complément est assuré par les chaumes *« dont les particuliers font provision »*. On cultive également du millet et de l'orge pour la nourriture des bestiaux, mais la récolte n'est pas chiffrée. *« Nos bestiaux du labourage sont à présent dans un très bon état »*.

Dernière précision, *« on ne tire encore rien de la feuille des mûriers, par conséquent il n'y a pas de cocons pour tirer la soie »*.

Le compte rendu ajoute, sans commentaire, *« une partie du fourrage, comme foin, les habitants forains les font transporter à Toulouse. Tout comme des grains ci-dessus énoncés sont transportés la plus grande partie à la ville de Toulouse »*. Il s'ensuit *« les ressources que les habitants ont pour se procurer la nourriture ne se prend qu'environ trois ou deux lieues aux environs, comme Toulouse, Muret, Saint-Lys, l'Isle-Jourdain »*.

En 1783, Mr le subdélégué de GINESTY s'enquiert de l'état de la récolte, et élargit son questionnaire *« avec une autre lettre ... portant la quantité d'arpents de bois et du chauffage qu'il faut pour ladite communauté »*.

La séance du 24 août 1783 est consacrée à la réponse à la première lettre.

Dans l'article premier, les consuls répètent les chiffres moyens fournis les années précédentes et reconnaissent leur imprécision *« attendu qu'on a depuis dix ans complanté quantité de vignes et qu'on en complate chaque année, ce qui cause chaque année un déficit de grain et augmentation d'habitants »*.

Deux modifications par rapport à la précédente déclaration : *« en méteil ou mixture, on n'en fait point »* et *« en orge et autres menus grains : on n'en fait point »*, alors que la déclaration de 1782 mentionne orge et millet pour la nourriture des bestiaux.

L'article deux détaille les quantités récoltées en 1783 :

blé	4227 setiers
seigle	700 setiers
avoine	610 setiers
orge ou menus grains	rien
méteil ou mixture	rien
légumes	on les mange en vert
fruits	rien

foin	254 charretées
paille	423 charretées
cocons	18 onces de graines
(il n'y a qu'un particulier	
Cette année il n'y a pas de chaume pour les bestiaux	

L'article trois reprend les quantités nécessaires aux ensemencements, et reproduit les estimations communiquées les années précédentes : « *total, tant en blé que seigle et avoine, 1760 setiers* ».

L'article quatre est consacré à la consommation. « *Le nombre des habitants se porte à 800 personnes de tout sexe. Pour leur nourriture ... total de dépense 4000 setiers, tant en blé que seigle* ».

Les besoins des animaux de labour sont précisés : « *Il y a 64 paires de labour ; à raison de 4 charretées de foin par paire, sans compter les pailles et chaumes : 256 charretées* ».

L'article cinq établit la balance production-consommation. En alimentation humaine

la récolte de blé est déficitaire de 593 setiers = $4227 - (3600 + 1220)$

la récolte de seigle est déficitaire de 120 setiers = $700 - (400 + 420)$

Pour la nourriture du bétail, le rapport indique un déficit de deux charretées de foin (254 - 256). Mais « *le chaume ayant manqué, il faut que les habitants aient recours au foin qu'il faut pour remplacer le chaume. Il y a donc un déficit de 256 charretées de foin* », et même 258 (256 + 2), si l'on veut être pointilleux. Et encore ne sont pas pris en compte les besoins des autres bestiaux « *non compris pour le labour, tels que veaux, vaches, chevaux, mulets, juments, poulains et poulines* ». Toutefois « *en avoine, il y a un excédent de 599 setiers que Messieurs les bien tenants emportent pour leurs chevaux* » (sur une récolte de 610 setiers ?).

« *Le déficit en blé et seigle n'est provenu, suivant notre connaissance, que par une pluie continuelle et d'un vent trop fort qui a couché le blé à terre ; mais ce qui reste est bon, quoique en petite quantité. Les voies pour réparer le déficit sont Toulouse, Muret, Saint-Lys et l'Isle-Jourdain* ».

Le 6 septembre suivant, les consuls, après consultation du syndic des bien tenants, constatent que les éléments de réponse à la lettre de Mr de Ginesty concernant les bois font défaut.

- Le « *livre compoix rural* » ne distingue pas les bois d'avec les prés et terres.
- La surface plantée en bois de chauffage est estimée à trois cents arpents environ, dont les trois quarts appartiennent aux habitants forains. Aux deux ou trois propriétaires résidents « *il ne reste que très peu* ».
- Ces bois sont jeunes, un à deux ans. L'abattage a lieu entre dix-douze et quinze ans. « *Et messieurs les bien tenants le font porter à Toulouse* ».
- Il n'est pas possible de chiffrer la consommation de bois. La plus grande partie des huit cents habitants « *se chauffe avec des ronces, sarments et ce qu'ils peuvent avoir dans les*

bois des habitants forains et autres, et il n'y a que cinq à six particuliers qui achètent leur chauffage ».

- « Quelles sont les manufactures ou fabriques. Nous n'avons qu'une fabrique d'eau de vie qui ne consume guère du bois, et le restant du fagot est vendu aux tuileries voisines, comme Cugneaux, Tournefeuille et la Salvetat-Saint Gilles ».

Commentaires

Les délibérations de 1781 et 1783 sont transcrites d'un seul jet, d'une façon claire. Par contre, le secrétaire a beaucoup peiné pour écrire le compte rendu de la séance du 4 septembre 1782. Les ratures et les surcharges sont nombreuses tant au niveau des quantités que des résultats des opérations. Il s'embrouille *in fine*, et commence par faire ressortir un déficit, puis raye le mot « manque » pour le remplacer par « reste ».

On peut s'interroger sur la sincérité des réponses qui nous sont présentées « comme étant conformes à la vérité ». Par trois fois les consuls communiquent les mêmes quantités en ce qui concerne la récolte en année moyenne, et les besoins pour les ensemencements et la nourriture humaine. Ils ne nous donnent aucune indication sur le mode de calcul qui les ont conduits à ces résultats, alors que le chiffre de la population n'est pas établi avec certitude (tantôt 800 habitants, tantôt 1000) tout en reconnaissant que l'extension de la culture de la vigne contribue à l'augmenter.

Autre anomalie, la consommation d'avoine ne nous est pas indiquée, ce qui a pour conséquence de diminuer le déficit global en céréales, selon le mode de calcul des consuls.

Le compte rendu de 1788 précise que « le grain que le fermier de la dîme a recueilli nous fournit une preuve sans réplique ». C'est une indication sur la façon d'interpréter les quantités annoncées. Cette année là est communiqué le montant de la récolte brute, avant prélèvement de 1/10 correspondant à la dîme (voir ci-après). Celle-ci n'est pas mentionnée dans les délibérations précédentes ; pour les années 1781, 1782, 1783 il s'agit vraisemblablement des quantités nettes disponibles après passage du fermier de la dîme. Il est donc possible d'évaluer la récolte brute :

	moyenne	1781	1782	1783
blé	4445 setiers	2777	5555	4696
seigle	890	444	665	778
avoine	555	277	445	678
Total	5890	3498	6665	6152

Ce tableau récapitulatif fait ressortir la médiocrité de la récolte de 1781. Il permet aussi de calculer le rendement propre à chaque espèce puisque nous connaissons la quantité de semences utilisées :

pour le blé :	moyenne 3,6 (respectivement 2,2 ; 4,5 ; 3,8) ⁽²⁾
pour le seigle	moyenne 2,1 (1,0 ; 1,5 ; 1,8)
pour l'avoine :	moyenne 4,6 (2,0 ; 3,7 ; 5,6).

⁽²⁾ De nos jours le taux de multiplication est 20 fois plus élevé.

Ces chiffres sont à rapprocher des rendements obtenus dans la région de Pamiers en 1773 (rapportés par J. Godechot, *La Révolution française dans le Midi toulousain*) : « le setier de semence du bled, seigle et méteil produit deux setiers et demi, et jusques à trois dans les bons fonds, le setier d'avoine quatre setiers ». Les producteurs de Plaisance n'ont pas à rougir de leurs résultats.

La couverture des besoins (semences + nourriture) est assurée lorsque la récolte est supérieure à 4820 setiers en blé, et 820 setiers en seigle. Sur les trois années considérées, seul le blé a été en excédent en 1782.

La récolte était normalement déficitaire, soit par insuffisance de production, notamment en 1781, soit par prélèvements excessifs de la part des propriétaires toulousains. Le complément était acheté sur les plus proches marchés des environs, Toulouse, Muret, Saint-Lys, l'Isle-Jourdain.

« Pour ce qui concerne les autres menus grains, comme fèves, pois, haricots, on les mange presque tous en vert » nous disent les consuls, comme pour préciser qu'ils n'étaient pas transformés en légumes secs. Il n'était donc pas dans les habitudes locales de constituer des provisions de cette sorte pour l'hiver.

Aucune mention n'est faite des espèces végétales nouvelles, ni la pomme de terre déjà cultivée dans les régions montagneuses, ni le maïs répandu dans le Lauragais et l'Albigeois. Pour ce dernier un doute subsiste. Dans la séance de 1782 il est précisé « Pour les menus grains, comme millet, on n'en sème que pour la nourriture des animaux ». Or, à l'époque, le maïs était souvent appelé millet.

Le village n'est pas mieux loti en matière de ressources fourragères « et même on en manquerait si on n'avait recours aux chaumes dont les particuliers font provision ». Or en 1783, il n'y eut point de chaumes, la récolte étant déficitaire tant en blé qu'en seigle, alors que le cheptel était reconstitué. Les réserves de foin ont été entamées précocement. Les consuls ne nous renseignent pas sur la façon dont les habitants se sont procurés le fourrage manquant et la nourriture des animaux d'élevage.

Les délibérations ne traitent que des cultures céréalières et fourragères, et laissent de côté la production viticole. Elles signalent cependant l'extension des surfaces plantées en vignes, et corrélativement, l'augmentation de la population, sans toutefois la chiffrer. Pierre Gaxotte (*La Révolution Française*) explique le phénomène : « Le vignoble exige beaucoup de main-d'oeuvre... En outre, pour les petits propriétaires terriens la récolte de céréales, amputée des semences, de la consommation familiale, de la nourriture des bêtes et des redevances en nature, ne laisse pas grand chose pour la vente. Parfois même rien du tout. Le vin, au contraire, représente le produit de commerce, celui qui apporte l'argent... Le profit viticole représente la bonne part du profit rural populaire : aussi la vigne est-elle partout ». Conséquence de l'extension de la culture de la vigne, il existe à Plaisance une fabrique d'eau-de-vie, consommatrice de bois.

Les renseignements concernant le bois de chauffage sont vagues. Monsieur FRONTON, syndic des bien tenants, était absent à la séance du 24 août 1783. On ignore quels éléments de réponse il a pu fournir aux consuls.

Les surfaces plantées en arbres ne sont pas cadastrées. On sait seulement que la majorité des propriétaires, habitants forains, se fait porter le bois à Toulouse. Les résidents se chauffent avec des ronces, des sarments et le bois mort qu'ils peuvent ramasser.

Le territoire de la communauté porte quelques mûriers, mais un seul exploitant élève des vers à soie.

Ces délibérations sont intéressantes par ce qu'elles nous taisent. Les consuls constatent que les récoltes céréalières et fourragères sont chroniquement déficitaires, que les bien tenants toulousains transportent chez eux foin, avoine et bois. Ils reconnaissent qu'ils se procurent sur les marchés environnants les denrées qui manquent au village, et même, luxe suprême, que cinq à six particuliers achètent leur bois de chauffage. Jamais ils ne se plaignent de la dureté des temps, conformément à une tradition paysanne bien établie. C'est donc qu'ils disposaient par ailleurs de ressources qui leur permettaient d'acheter ou d'échanger ce qui leur fait défaut.

La seule indication d'un excédent commercialisé porte sur le bois : « *le restant du fagot est vendu aux tuileries voisines* ». Le produit de la vente revient vraisemblablement aux propriétaires des arbres, propriétaires qui sont en petit nombre dans la commune. La majorité des exploitants tirent donc ses profits d'une autre origine.

L'explication avancée par GAXOTTE doit être la bonne : il s'agit du vin, « *attendu qu'on a depuis dix ans complanté quantité de vignes et qu'on en complante chaque année* ». Une délibération de 1786 apporte un argument en faveur de l'importance du commerce du vin dans l'économie locale : les consuls demandent la construction d'un pont solide sur le ruisseau du Merdançon qui fait limite entre les communautés de Plaisance et de Frouzins, mais aussi entre les provinces du Languedoc et de Guyenne, *d'autant que ce chemin sert à l'exploitation de la majeure partie des vins du canton dans la partie de la Guyenne et dans les montagnes qui sont par delà*.

La récolte de 1788

La séance du 27 juillet 1788 est consacrée au compte rendu de la moisson. En voici le texte.

L'an mil sept cent quatre vingt huit et le vingt-septième jour du mois de juillet, au lieu de Plaisance, diocèse et sénéchaussée de Toulouse, dans la maison de ville dudit lieu, ont été assemblés en conseil politique le sieur Arnaud BOUZI, Jean BOUÉ, Jean LAPIERRE, tous trois consuls modernes dudit lieu, assistés de M^e Jean-Baptiste DUGUÉ, syndic de messieurs les bien tenants, Jacques LACOSTE, procureur du Roy au bureau de police, Guillaume NOUILHAN, appelé absent, Arnaud MAILHOS, Jean LASSERRE, Jean ABADIE, Jean NOUILHAN, Jacques MAYRAN, Jean-Marie SAINT-LAURENS, Jean BOUTEU, Jean DUFFAUT, Jean BOUÉ, Dominique DORBES, Jean MARTY, tous conseillers politiques dudit lieu ;

auxquels assemblés a été représenté par messieurs les consuls que jamais on n'avait vu une année se présenter sous des auspices plus malheureux pour les habitants et bien tenants de cette communauté. De mémoire d'homme on ne se rappelle point qu'il

y ait eu de récoltes aussi mauvaises que celles de la présente année. Nous connaissons aujourd'hui, avec la plus grande certitude, notre état déplorable. La récolte de deux ou trois particuliers, moins mauvaise que celle des autres, parce qu'ils ont leurs possessions aux environs du village, avait persuadé qu'on aurait de grains au dessus de la semence. Mais aujourd'hui que tout le monde a dépiqué, on a été désabusé : le grain que le fermier de la dîme a recueilli nous fournit une preuve sans réplique qu'on n'avait cueilli en tout qu'environ douze cents setiers de grains ; sur quoi il faut distraire la dîme, reste à mille quatre vingts setiers ; dont il conste qu'il s'en faut de beaucoup qu'on n'ait recueilli la semence, puisqu'il est également notoire qu'il y a dans cette communauté quatre vingt huit paires de labourage, ou environ qu'on sème vingt setiers de toute espèce de grains par paire ; au moins il se sème donc dans le général mille sept cent soixante setiers. Il est évident qu'il manque aux particuliers près de la moitié des grains pour fournir aux nouvelles semences. Et qu'ils sont sans recours 1° - pour parfaire les nouvelles semences ; 2° - pour faire travailler les terres ; 3° - qu'ils sont démunis de tous moyens pour faire subsister les métayers ; 4° - enfin qu'ils sont dans l'impuissance de pouvoir payer les impositions.

Dans ces circonstances, nous n'avons d'autre espoir que de nous adresser aux Etats Généraux de la Province pour leur exposer notre triste situation et les supplier, attendu que ce fléau est commun et général à toute la communauté, lui accorder la décharge des impositions de la présente année ; le supplier en même temps de vouloir nous accorder une somme de six mille livres pour pouvoir acheter les semences qui seront délivrées à un chacun des habitants et bien tenants, conformément aux impositions qu'ils payent.

Sur quoi, les voix recueillies par ordre, il a été unanimement délibéré d'autoriser messieurs les consuls et monsieur le syndic de messieurs les bien tenants de présenter tous mémoires et requêtes qu'ils aviseront aux Etats Généraux de Province pour obtenir la décharge des impositions de la communauté et une indemnité pour pouvoir ensemençer les terres ; pour les frais qu'ils feront à raison de ce leur seront remboursés sur l'état qu'ils en donneront, sauf les impignations des droits.

Ainsi a été délibéré et ont signé tous ceux qui ont su.

Ce compte rendu a été rédigé avec beaucoup de soin. Le texte est concis, précis et émouvant. Le ton de la supplique adressée aux Etats Généraux est empreint d'une certaine dignité, les jérémiades en sont absentes. En moins de vingt lignes sont exposés l'état de la récolte et les conséquences de son déficit.

La moisson des premiers champs aux abords du village a donné l'illusion d'un rendement convenable. L'ampleur de la catastrophe a été révélée par les mesures opérées par le décimateur après dépiquage (opération qui consiste à faire sortir le grain de l'épi). Les 1200 setiers récoltés n'en laisseront que 1080 aux exploitants, alors que la quantité de semences nécessaire pour la campagne suivante est de 1760 setiers. Ce même volume a été indiqué dans les comptes rendus antérieurs, mais ici il est calculé en fonction du nombre de paires de labourage : c'est ce que peuvent semer quatre vingt huit paires de labourage, à raison de vingt setiers par paire. Conséquences : les semailles d'automne ne pourront être assurées, la subsistance fera défaut aux métayers, de même que la nourriture des animaux, qui manqueront de force pour travailler ; les impôts ne seront pas payés, faute de ressources.

Mission est donnée aux consuls, accompagnés du syndic des bien tenants (l'union fait la force !) d'intervenir auprès des Etats Généraux de la Province pour obtenir décharge des impositions et subvention pour achat de semences. Il est prévu que les dépenses engagées seront remboursées aux mandants sur présentation de justificatifs !

On a beaucoup disserté sur l'attitude des paysans face à une menace de disette d'une part et sur la cause et les répercussions de cette fameuse récolte de 1788, d'autre part.

Il est plaisant de rapprocher TOCQUEVILLE de GAXOTTE qui étudient la Révolution à un siècle d'écart.

Alexis de TOCQUEVILLE écrit en 1856 (*L'Ancien Régime et la Révolution*) : « Dans les temps de disette si fréquents au XVIII^e siècle, la population de chaque généralité se tourne toute entière vers l'intendant et semble n'attendre que de lui seul sa nourriture ».

Pour Pierre GAXOTTE (*La Révolution Française, 1926*) « Plus de famines. Les disettes qui, au siècle précédent, avaient provoqué une raréfaction des mariages et une restriction des naissances ne sont plus que souvenirs ou imprécises menaces. Les meilleurs rendements, le maïs, la pomme de terre, les communications plus faciles en sont venus à bout. A défaut d'autre signe, l'accroissement régulier de la population suffirait à le prouver ».

La situation que connaît Plaisance à l'été 1788 donne raison aux deux auteurs. Les jours difficiles qui s'annoncent poussent les consuls à solliciter une aide auprès des autorités de la Province. Mais dans les années précédentes, on vivait bien. On reconnaît sans insister que la population augmente, et qu'on est en mesure de se procurer hors du village le complément de nourriture nécessaire aux hommes et aux animaux. Une indication chiffrée prouve cette aisance : le nombre avoué de paires de labourage est passé de 64 en 1783 à 88 en 1788.

Les consuls ne nous éclairent pas sur les causes de la mauvaise récolte. En 1781, année médiocre, ils invoquent « *une grande pluie et beaucoup de brouillard* », mais pas une explication en 1788.

Au plan national, nombre d'historiens ont fait état de l'épisode orageux de juillet 1788.

Sur la circonstance, GODECHOT est bref : « le 27 juin, les 10-11 août et les 5-6 septembre, de violents orages eurent lieu sur toute la France et détruisirent la plus grande partie des récoltes ». Le propos est général, et ne nous éclaire pas sur les intempéries subies par le Midi toulousain.

GAXOTTE est plus précis : « Le 13 juillet 1788, comme on se mettait à la moisson, un orage épouvantable, accompagné de grêle, s'abattit sur tout le Nord de la France, de la Champagne à la Normandie ».

François FURET et Denis RICHEL (*La Révolution française*) rapportent les mêmes faits : « comme toujours, tout commence par la mauvaise récolte. Les pluies et

les inondations de 1787, puis la sécheresse, enfin la grêle du 13 juillet 1788 qui ravage tout l'Ouest de la France, tout se ligue contre la moisson de 1788 qui est catastrophique ».

Jean TULARD (*Les révolutions*) donne la même localisation géographique : « Dans la région d'Amboise par exemple, les orages des 13-14 juillet et 11 août 1788 furent désastreux... L'observation vaut pour une bonne partie du royaume : le Bassin parisien, le Nord et l'Est de la France ».

Et aussi Maurice AGULHON (*Histoire de la France rurale*, T. 3, s.d., Georges DUBY et Armand Wallon) « Puis surviennent, dans l'été de 1788, une saison humide, avec des orages de grêle, qui détruisent une bonne part des récoltes de céréales dans le nord du royaume ».

Tous ces auteurs sont d'accord pour situer les orages de grêle au nord de la Seine, de la Normandie à la Champagne. Pourquoi cette mauvaise récolte dans le Midi ?

Le spécialiste incontesté de l'histoire du climat, Emmanuel LEROY LADURIE (*Histoire du climat depuis l'an mil*) trouve insuffisante l'explication de la grêle ; « Enfin, se produit la grêle du 13 juillet 1788, qui parachève le désastre des grains. Cette grêle est bien connue ... ne saurait rendre compte, à elle seule, de l'ampleur du déficit céréalier de cette année-là. Si intense qu'elle soit, une grêle ne concerne jamais qu'un pourcentage minoritaire des villages dans un pays donné... On ne peut donc expliquer la mauvaise récolte de 1788, et la disette consécutive du printemps 1789, uniquement ni même essentiellement par la grêle. La cause fondamentale du manque de grains c'est bien, antérieur à la grêle, l'épisode d'échaudage qui a racorni *partout* (c'est l'auteur qui le souligne) la moisson de 1788, dans les derniers mois qui préluèrent à la maturité, si précoce des froments... ».

Les consuls se sont réunis le 27 juillet. Cette date confirme la précocité de la moisson de cette année 1788. Mais il faudra chercher dans d'autres archives confirmation de l'hypothèse de l'échaudage donnée par LEROY LADURIE.

Alors que les membres du conseil politique de la communauté sont préoccupés par la très mauvaise récolte et ses conséquences néfastes, les consuls, dans la même séance, leur font part brièvement d'une décision royale : « *ont communiqué à l'assemblée une lettre de Monseigneur l'Intendant en date du vingt du courant ensemble un arrêt du Conseil du cinq aussi du courant concernant la convocation des Etats Généraux du royaume, qui leur a été envoyée par Monsieur le Subdélégué le vingt quatre du présent mois...* ».

Les conseillers politiques allaient avoir bien du souci en 1789. Mais ceci est une autre histoire dont nous ne saurons rien, car la dernière délibération du registre est datée du 30 novembre 1788.

Annexes

Comptes rendus des délibérations consacrés à la situation agricole

L'an mil sept cent quatre vingt un et le huitième jour du mois de septembre, au lieu de Plaisance, diocèse et sénéchaussée de Toulouse, après midi, dans la salle destinée à tenir les assemblées de ladite communauté, ont été assemblés en conseil politique les sieurs Jacques MAYRAN, Jacques LACOSTE et Jean BOUÉ, consuls modernes dudit lieu et du sieur Jean François, Jeanvier SEMPÉ, avocat au Parlement, et syndic de MM. les bien tenants, duement appelé, du sieur Jacques SEMPÉ, lieutenant d'infanterie, Pierres LANES, Antoine LACAZE, le sieur Jean LACOSTE, m^e en chirurgie, Arnaud BOUZI, Guillaume NOUILHAN, Jean LANES, Jean Marie SAINT LAURENS, Guillaume LACOSTE, le sieur Jean CASTEX, Raymond MAYRAN et Jean ABADIE, conseillers politiques de ladite communauté.

auxquels assemblés avons fait communiquer par lecture d'une lettre du 19 août 1781 qui nous a été adressée par Mr GINESTY, subdélégué de Monseigneur l'Intendant de la Province du Languedoc, que ledit seigneur désirait apprendre l'état des productions et dépenses de la présente communauté par un état exact approuvé d'icelle qu'il la demande ; comme aussi leur a été fait lecture dudit état, lesquels assemblés susnommés l'ont unanimement approuvé après l'avoir exactement vérifié et ont délibéré de l'envoyer à Monsieur le subdélégué en la même forme et manière qu'il leur a été présenté avec les observations y contenues et ont signé ceux qui ont su

Extrait de l'état que la communauté a envoyé en conséquence de la lettre qui a été écrite à MM. les consuls

<i>1° qu'il ne se recueille ici année commune qu'environ (de blé)</i>	<i>4000 setiers</i>
<i>environ huit cents setiers, seigle, cy</i>	<i>800 setiers</i>
<i>et cinq cents setiers avoine, cy</i>	<i>500 setiers</i>
<i>ce qui forme un total de</i>	<i>5300 setiers</i>
<i>2° que la présente année il ne s'est recueilli</i>	
<i>deux mille cinq cents setiers de blé, cy</i>	<i>2500 setiers</i>
<i>seigle quatre cents setiers, cy</i>	<i>400 setiers</i>
<i>et avoine deux cent cinquante setiers, cy</i>	<i>250 setiers</i>
<i>ce qui forme un total de</i>	<i>3150 setiers</i>
<i>3° qu'il nous faut semer annuellement</i>	
<i>mille deux cent vingt setiers de blé, cy</i>	<i>1220 setiers</i>
<i>seigle quatre cent vingt setiers</i>	<i>420 setiers</i>
<i>avoine cent vingt setiers, cy</i>	<i>120 setiers</i>
<i>qu'il faut semer en tout, cy</i>	<i>1760 setiers</i>
<i>4° environ mille personnes d'habitation de tout âge et de</i>	
<i>tout sexe, cy</i>	<i>1000 personnes</i>

5° *il faut pour la nourriture de toutes ces personnes*

<i>quatre mille setiers de grains, cy</i>	<i>4000 setiers</i>
<i>à déduire du produit, cy</i>	<i>5760 setiers</i>
<i>et ne se perçoit communément que</i>	<i>5300 setiers</i>
<i>déficit qu'il manque, cy</i>	<i>460 setiers</i>
<i>année 1781 n'a produit que</i>	<i>3150 setiers</i>
<i>(besoins en) semences ou pour nourriture</i>	<i>5760 setiers</i>
<i>manque cette année, cy</i>	<i>2610 setiers</i>

7° (sic) *Les habitants n'ont aucun débouché pour leurs denrées, et quand bien même ils en auraient, ils ne peuvent pas s'en servir puisqu'ils sont obligés d'acheter des grains à deux ou trois lieues comme Toulouse, Muret, Saint-Lys et L'Isle-Jourdain.*

8° *Depuis la dernière maladie épizootique, on a racheté à grands frais le bétail nécessaire à la culture des terres et ce bétail est jusqu'ici en assez bon état, quoiqu'on manque de foin pour le nourrir ou qu'on soit obligé de leur en donner de malsain depuis que la plus grande partie du foin a été sablée (?) ou emportée par les eaux. Quant au bétail de commerce, il y en a très peu et le peu qu'il y a (on) est obligé de le vendre à bas prix faute de nourriture, et vu que nous sommes menacés de la maladie du charbon qui est aux portes de la paroisse.*

9° *La récolte annonçait au commencement la plus belle espérance, et on se flattait qu'il y aurait au moins une récolte ordinaire ; mais une grande pluie et beaucoup de brouillard renverseraient tout d'un coup nos espérances.*

*
* *

L'an mil sept cent quatre vingt deux et le quatrième jour du mois de septembre, au lieu de Plaisance, diocèse et sénéchaussée de Toulouse, dans la chambre accoutumée à tenir les assemblées de ladite communauté, ont été assemblés en Conseil Politique les sieurs Jean LACOSTE, m^e en chirurgie, premier consul, Jacques LACOSTE, second consul, Jean NOUILHAN, troisième consul modernes dudit lieu, Jacques MAYRAN, Jean BOUÉ, monsieur SEMPÉ absent, Antoine LACAZE absent, Arnaud BOUZI, Guillaume NOUILHAN, Jean LANES, Jean-Marie SAINT-LAURENT, Dominique ABADIE, Raymond MAYRAN et Jean LASSERRE, tous conseillers politiques de ladite communauté,

auxquels a été dit par messieurs les consuls qu'ils ont reçu de monsieur GINESTY, subdélégué de monseigneur l'intendant du Languedoc, une lettre en date du 14 août 1782 par laquelle il porte l'état de la récolte et leur demande de répondre avec exactitude aux demandes y contenues ; sur quoi, lecture faite de ladite lettre, après avoir entendu le rapport des renseignements pris par lesdits sieurs consuls, il a été unanimement délibéré de faire les réponses suivantes comme étant conformes à la vérité :

Savoir

on recueille année commune :

blé	4000 setiers
seigle	800 setiers
avoine	500 setiers
total	5300 setiers

on sème annuellement :

blé	1220 setiers
seigle	420 setiers
avoine	120 setiers
total	1760 setiers

Il y a des habitants de tout âge et de tout sexe, environ huit cents, à cinq setiers chacun,

font 4000 setiers

total de la dépense 6060 setiers (sic)

On ne recueille dans l'année commune que 5300 setiers

Il manque donc 460 setiers de grains pour la nourriture des habitants.

La présente année 1782, ne s'est levé que

blé 5000 setiers

seigle 600 setiers

avoine 400 setiers

total 6000 setiers

A déduire pour dépense des habitants et semence des terres,

comme ci-dessus énoncé 5760 setiers

Il reste donc, la présente année, 240 setiers

On a levé cette année :

foin 252 charretées

paille 500 charretées

qu'on a besoin pour la nourriture des bestiaux et même on en manquerait si on n'avait recours aux chaumes dont les particuliers font provision ; de même une partie du fourrage comme foin, les habitants forains les font transporter à Toulouse. Tout comme des grains ci-dessus énoncés sont transportés la plus grande partie à la ville de Toulouse.

Les ressources que les habitants ont pour se procurer la nourriture ne se prend qu'environ trois ou deux lieues aux environs, comme Toulouse, Muret, Saint-Lys, L'Isle-Jourdain.

Pour les menus grains, comme millet, on n'en sème que pour la nourriture des bestiaux.

Pour ce qui concerne les autres menus grains, comme fèves, pois, haricots, on les mange presque tous en vert.

On ne tire encore rien de la feuille des mûriers, par conséquent il n'y a pas de cocons pour tirer la soie.

On ne fait de même de l'orge que pour la nourriture des bestiaux.

*Nos bestiaux du labourage sont à présent dans un très bon état.
Ainsi délibéré et on signé ceux qui ont su.*

*
* *

L'an mil sept cent quatre vingt trois et le vingt quatrième jour du mois d'août, à Plaisance, diocèse de Toulouse, dans la chambre accoutumée à tenir les assemblées, ont été assemblés en conseil politique le sieur Jean LACOSTE, m^e en chirurgie, premier consul, Jean ABADIE, second, Jean NOUILHAN, troisième consul, tous consuls modernes dudit lieu, assistés de monsieur FRONTON, bachelier ès-droit, syndic de messieurs les bien tenants, dûment appelé, absent, Jean MAYRAN, procureur du roy, Jacques MAYRAN, Jacques LACOSTE, Jean BOUÉ, Antoine LACAZE, Arnaud BOUZIC, Guillaume NOUILHAN, Jean-Marie SAINT-LAURENS appelé absent, Jean LASSERRE, Joseph FAURÉ appelé absent, Bernard GUIOT, Guillaume SIMORRE, Jean BOUTEU, tous conseillers politiques dudit lieu,

auxquels assemblés a été dit par messieurs les consuls qu'ils auraient reçu une lettre de Mr de GINESTY, subdélégué, portant en cinq articles l'état de récolte, avec une autre lettre du même subdélégué portant la quantité d'arpents de bois et du chauffage qu'il faut pour ladite communauté. Les voix recueillies les unes après les autres, après lecture faite desdites lettres, a été unanimement délibéré qu'on donne pouvoir à messieurs les consuls et greffier de répondre relativement auxdites lettres et faire l'état dont s'agit, lequel état sera posé à la suite de ladite délibération, et que quant à la lettre concernant la quantité d'arpents de bois, il faut attendre la réponse de la lettre que messieurs les consuls ont écrit à Mr Fronton, syndic de messieurs les bien tenants/

Ainsi délibéré et signé ceux qui ont su

Réponse à la lettre de monsieur de Ginesty, en date du 8 août 1783

Notre communauté se fait un vrai plaisir de répondre avec exactitude concernant la cueillette.

Art. 1° - On ne peut vous satisfaire pour année commune, attendu qu'on a depuis dix ans complanté quantité de vignes et qu'on en complante chaque année, ce qui cause chaque année un déficit de grain et augmentation d'habitants. Mais nous pouvons vous dire qu'on recueille ordinairement

<i>en blé</i>	<i>4000 setiers</i>
<i>en méteil ou mixture</i>	<i>on n'en fait point</i>
<i>en seigle, environ</i>	<i>800 setiers</i>
<i>en avoine, environ</i>	<i>500 setiers</i>
<i>en orge et autres menus grains</i>	<i>on n'en fait point</i>
<i>en légumes</i>	<i>on les mange en vert</i>
<i>en foin</i>	<i>252 charretées (30 quintaux la charretée)</i>
<i>en pailles</i>	<i>500 charretées</i>
<i>en fruits</i>	<i>il y en a très peu</i>

en cocons

il y a très peu de mûriers,
et on n'en fait point

et comme il n'y a point assez du foin ni pailles pour les bestiaux, les habitants ont recours aux chaumes.

Art. 2° - on a recueilli la présente année 1783 : en blé, 4227 setiers - en seigle, 700 setiers une pug. 4 b. - en orge ou menus grains, rien - en méteil ou mixture, rien - en avoine, 610 setiers 2 pug. - en foin, 254 charretées - en pailles 423 h. chaque paille 100 gerbes - en légumes, on les mange en vert - en fruits, rien - en cocons, il n'y a qu'un particulier, 18 onces graine - cette année il n'y a pas de chaume pour les bestiaux.

Art. 3° - Il faut pour les semences : en blé, environ 1220 setiers - en seigle, 420 setiers - en avoine, 120 setiers. Total, tant en blé que seigle et avoine, 1760 setiers.

Art. 4° - Le nombre des habitants se porte à 800 personnes de tout sexe. Pour leur nourriture à raison de cinq setiers pour chacun, savoir quatre setiers deux pugnères en blé, et deux pugnères seigle, il faut 3600 setiers en blé et 400 setiers. Total de dépense 4000 setiers tant en blé que seigle. Il y a 64 paires de labour ; à raison de 4 charretées foin par paire, sans compter les pailles et chaumes : 256 charretées.

Art. 5° - De sorte qu'il y a en blé pour les habitants, distraction faite des semences, un déficit de 593 setiers - en seigle, distraction faite des semences, il y a un déficit de 120 setiers, pour la nourriture des habitants. En foin, pour le bétail, un déficit de deux charretées ; et le chaume ayant manqué, il faut que les habitants aient recours au foin qu'il faut pour remplacer le chaume. Il y a donc un déficit de 256 charretées de foin pour cette année, sans compter les pailles, ni les autres bestiaux non compris pour le labour, tels que veaux, vaches, chevaux, mulets, juments, poulains et poulines. En avoine, il y a eu un excédent de cinq cent quatre vingt dix neuf setiers que Mmrs les bientenants emportent pour leurs chevaux.

Le déficit en blé et seigle n'est provenu, suivant notre connaissance, que par une pluie continuelle et d'un vent trop fort qui a couché le blé à terre ; mais ce qui reste est bon, quoique en petite quantité. Les voies pour réparer le déficit sont Toulouse, Muret, Saint-Lys et l'Isle-Jourdain.

Pour ce qui regarde les dais, il y en a deux, un pour le Saint Viatique, l'autre pour les processions. Ils ont été donnés à l'église et, comme ils ne sont entretenus par personne, ils sont fort indécents, même quasi hors de service, et nous ne pouvons savoir si c'est à la fabrique ou bien aux décimateurs à qui en appartient l'entretien.

Plaisance, ce 28 août 1783

*Réponse à la lettre de Mr de Ginesty
écrite à MM les consuls
concernant les bois
en date du (un blanc)*

Monsieur, nous aurions plus tôt répondu à votre lettre si notre livre compoix rural avait distingué les bois d'avec les prés et terres.

1° - Quant à la quantité d'arpents de chauffage que contient notre communauté, nous vous disons qu'il n'y a point aucun endroit où la communauté puisse couper pour le chauffage, ni même bruyère. Notre communauté n'a point ni bois ni ramier ; mais il y a environ trois cents arpents bois desquels les trois quarts appartiennent aux habitants forains, et il ne reste que très peu à deux ou trois particuliers de notre communauté. Ces bois ne sont que d'un an à deux, et l'on attend dix, douze et quasi quinze ans pour les couper. Et messieurs les bien tenants le font porter à Toulouse.

2° - Quelle est la consommation annuelle. Nous (un mot illisible) vous dire que, sur le nombre des habitants évalué à huit cents de tout âge et de tout sexe, la plus grande partie se chauffe avec des ronces, sarments et ce qu'ils peuvent avoir dans les bois des habitants forains et autres, et qu'il n'y a que cinq à six particuliers qui achètent leur chauffage. Il n'y a donc aucune consommation de fixe pour notre communauté.

3° - Enfin quelles sont les manufactures ou fabriques. Nous n'avons qu'une fabrique d'eau de vie qui ne consume guère de bois, et le restant du fagot est vendu aux tuileries voisines, comme Cugneaux, Tournefeuille et la Salvetat-St Gilles.

Plaisance, 6 septembre 1783